



Projet de stratégie sur l'économie de la santé pour toutes et tous (2026-2030)¹

Introduction

1. Malgré les améliorations enregistrées en matière de couverture sanitaire universelle dans le cadre de l'objectif 3 de développement durable (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), plus de la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès aux services de santé essentiels, et une personne sur quatre est confrontée à des difficultés financières résultant de dépenses directes.² Les indicateurs sur la réduction de la pauvreté dans le monde et d'autres indicateurs connexes sont au point mort et un cinquième de la population de la planète vit dans des pays où les inégalités sont grandes.³
2. Ces défis s'inscrivent dans un monde en proie à une transformation sociale, économique et environnementale fondamentale. L'évolution technologique rapide, les contraintes en matière budgétaire et de dette, les changements démographiques, les inégalités croissantes, l'urbanisation, la mutation de la nature du travail et la crise climatique ont de profondes répercussions sur la santé et le bien-être des êtres humains dans tous les milieux, et en particulier des plus pauvres et des plus vulnérables.⁴ Les systèmes économiques peuvent à la fois nuire aux conditions nécessaires pour parvenir durablement à des sociétés plus saines, plus justes et plus prospères et contribuer à ces conditions. L'adoption de politiques économiques qui favorisent une croissance inclusive à long terme et la compétitivité est essentielle à la réduction de la pauvreté et au financement durable des systèmes de santé.
3. La santé, un état de complet bien-être physique, mental et social, constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain et un fondement de l'épanouissement individuel et collectif. Elle permet aux personnes et aux sociétés de poursuivre les objectifs qu'elles jugent importants,

¹ À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a examiné une version antérieure de ce projet de stratégie, figurant à l'annexe du document EB158/31.

² OMS, Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale. [Tracking universal health coverage: 2023 Global monitoring report](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023.

³ [Poverty, prosperity, and planet report 2024. Pathways out of the polycrisis](#). Washington D. C., Banque mondiale, 2024 (consulté le 27 octobre 2025).

⁴ [Stratégie pour la santé dans le monde 2025-2028 : faire progresser l'équité et la résilience dans un monde en proie aux turbulences. Quatorzième programme général de travail](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2025 (consulté le 27 octobre 2025).

tandis que sa réalisation dépend en partie des conditions et des ressources qui sont le produit des systèmes économiques. Façonner les économies de manière à parvenir à la santé pour toutes et tous est l'un des fondements d'un développement durable et équitable.

4. Il est nécessaire d'adopter une approche transformatrice en vue d'édifier une économie assurant la santé et le bien-être de toutes et tous.⁵ Une approche fondée sur l'économie de la santé pour toutes et tous considère la santé et le développement économique inclusif et durable comme des dimensions inséparables et interdépendantes du progrès sociétal. Une telle approche est alignée sur l'approche des « économies du bien-être »,⁶ qui, par la collaboration intersectorielle, place la santé et le bien-être pour toutes et tous au cœur des politiques et des finances du développement, ancrant les politiques et l'action économiques dans les valeurs des communautés et les principes de l'équité et de la durabilité. Si une approche de l'économie de la santé pour toutes et tous peut supposer de modifier les politiques économiques sur le long terme, elle requiert néanmoins des mesures immédiates afin de garantir des progrès significatifs, aujourd'hui et pour les générations à venir.

Vision et objectif

5. Le présent projet de stratégie envisage un monde dans lequel l'économie est à la fois au service de la santé pour toutes et tous et en bénéficie.

6. Cette vision considère l'économie comme un système axé sur la personne, conçu pour faire progresser la santé de toutes et tous et en bénéficier, d'une génération à l'autre. Elle reconnaît que la santé et les systèmes de santé ne sont pas simplement des coûts à maîtriser, mais qu'ils constituent aussi des investissements essentiels en faveur d'économies inclusives et résilientes. Elle préconise d'aligner les politiques sanitaires et économiques sur les valeurs des populations qu'elles servent et de mobiliser des investissements publics et privés en faveur de l'instauration d'une société durable, équitable et saine pour les générations actuelles et futures.

7. L'objectif spécifique de ce projet de stratégie est de favoriser un programme politique intersectoriel et transformateur visant à améliorer les résultats sanitaires et économiques interconnectés et d'améliorer le bien-être global des populations.

8. La réalisation de cet objectif nécessite d'orienter les politiques économiques, les institutions et les investissements de manière à optimiser les bienfaits communs pour la santé (et l'équité en santé) et la prospérité d'une génération à l'autre, rendus possibles par les acteurs mondiaux, régionaux et nationaux des secteurs de la santé et de l'économie œuvrant ensemble pour parvenir à la santé et au bien-être pour toutes et tous.

9. Les mesures décrites dans la présente stratégie sont proposées à titre d'options pouvant être envisagées par les États Membres, conformément aux règles internationales, en fonction de leurs besoins respectifs ainsi que de leurs priorités en matière de santé, de leurs capacités, des ressources dont ils disposent et du contexte national.

⁵ [Health for all: transforming economies to deliver what matters. Final Report of the WHO Council on the Economics of Health for All](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023.

⁶ [Shifting together to well-being economies: investing in healthy, fairer, prosperous societies today](#). Copenhague, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2023 (consulté le 27 octobre 2025).

Principes directeurs et fondements

10. Pour faire de cette vision et de cet objectif une réalité, le projet de stratégie a été élaboré selon les principes suivants, qui peuvent aussi guider les États Membres, les partenaires et les parties prenantes, de même que le Secrétariat, dans la mise en œuvre des mesures proposées.

- **Centrage sur la personne.** Les politiques et les mesures économiques sont conçues avec et pour les personnes, compte tenu de leurs besoins et de leurs vécus divers, ainsi que de la capacité des individus à prendre en main leurs soins, leurs traitements et leur bien-être comme aspect central de la santé et du bien-être.
- **Approche pangouvernementale.** La réorientation des économies pour parvenir à la santé pour toutes et tous nécessite une action à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics, à la fois pour mobiliser les ministères des finances et appuyer les ministères de la santé de manière à faire de la santé pour toutes et tous une mission commune dans l'ensemble des politiques publiques, et pour assurer la coordination de l'action intersectorielle aux fins de l'amélioration de la santé.
- **Participation sociale.** Les personnes ont la possibilité de participer activement aux décisions en matière de politique et d'investissement qui ont une incidence sur leur vie. Une participation sociale inclusive, transparente et porteuse de sens à tous les niveaux de l'action collective renforce la confiance et permet de garantir que les politiques et les services répondent aux besoins et aux aspirations de toutes les communautés, en particulier les plus exclues.
- **Équité.** Pour parvenir à la santé pour toutes et tous, il convient d'adopter des approches qui soient inclusives et équitables, alignées sur la justice pour toutes et tous, et de prendre en compte les facteurs qui ont une incidence sur les personnes en situation de vulnérabilité ou d'exclusion, ainsi que l'inégalité socioéconomique en santé.
- **Égalité des genres.** Les systèmes et politiques économiques doivent promouvoir activement l'égalité des droits, des opportunités et des résultats pour les personnes, quel que soit leur genre, en luttant contre les inégalités structurelles et en rendant possible leur participation pleine et équitable à tous les aspects de la vie et tout au long de celle-ci.
- **Direction par les pays.** Le développement durable et les progrès vers la santé pour toutes et tous doivent reposer sur le leadership national, les institutions et les gouvernements nationaux et infranationaux étant au cœur de la planification, de la prise de décisions et de la responsabilisation selon une approche pangouvernementale. L'appui externe, à la fois mondial et régional, doit être aligné sur les priorités nationales en matière de santé, renforcer les capacités locales et respecter le contexte national de manière à garantir l'appropriation, l'efficacité et l'impact à long terme.
- **Fondement sur des données probantes.** Les politiques et l'action doivent reposer sur les meilleures données probantes et mesures disponibles concernant la relation entre la santé pour toutes et tous et les déterminants financiers, sociaux, économiques et environnementaux en associant les données, les travaux de recherche et les connaissances locales pour éclairer les décisions tenant compte des besoins et de l'action politiques. Une approche fondée sur des données probantes privilégie l'apprentissage continu, l'analyse rigoureuse, la collaboration multidisciplinaire, l'adaptabilité face à des défis complexes et l'engagement en faveur de l'impact.

- **Durabilité environnementale.** Les décisions et les actions des pouvoirs publics et des parties prenantes doivent protéger et préserver l'environnement naturel pour les générations actuelles et futures.

11. La mise en œuvre d'une approche fondée sur l'économie de la santé pour toutes et tous nécessitera un cadre de gouvernance qui promeuve la cohérence entre les politiques économiques et sanitaires et l'alignement sur les différents acteurs, y compris les pouvoirs publics, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile, œuvrant ensemble à la réalisation des objectifs de la santé pour toutes et tous. Une telle gouvernance peut contribuer à garantir que l'impact sur la santé est intégré à la prise de décisions dans tous les domaines stratégiques, sachant que les actions en dehors du secteur de la santé ont une incidence profonde sur l'équité en santé et les résultats sanitaires.

12. Les défis sociétaux complexes, comme les objectifs de la santé pour toutes et tous, nécessitent des objectifs ambitieux, mobilisateurs, mesurables et assortis de délais. La définition d'une mission claire pour parvenir à la santé pour toutes et tous peut fixer une orientation pour la recherche de solutions sans imposer une voie unique vers la réussite, et, ce faisant, encourager l'innovation et la collaboration intersectorielle. Les missions doivent être définies et remplies conjointement dans le cadre d'une vaste collaboration englobant les secteurs public et privé, les milieux universitaires et la société civile.^{7,8}

Orientations stratégiques et cadre d'action

13. Dans le prolongement de ces principes et fondements, le projet de stratégie propose cinq orientations stratégiques pour atteindre son objectif : **politique économique** à l'appui de la santé pour toutes et tous ; **valorisation** de la santé pour toutes et tous et **investissement** dans celle-ci ; **financement** de la santé pour toutes et tous ; **capacité** de mise en œuvre d'une approche fondée sur l'économie de la santé pour toutes et tous ; et **données probantes** éclairant la mise en œuvre d'une approche fondée sur l'économie de la santé pour toutes et tous.

14. Les paragraphes suivants décrivent la logique sous-tendant chaque orientation stratégique, ainsi que les mesures à prendre par les États Membres, les partenaires, les parties prenantes et le Secrétariat.

Orientation stratégique 1. Politique économique à l'appui de la santé pour toutes et tous

15. Parvenir à la santé pour toutes et tous nécessite des politiques économiques durables qui promeuvent et protègent la santé de la population, réduisent les disparités et favorisent la croissance à long terme et la compétitivité des économies. Les politiques économiques, notamment en matière de taxation, de commerce, d'industrie, de travail et de protection sociale, figurent parmi les leviers les plus puissants et interconnectés dont disposent les pouvoirs publics pour influencer sur les systèmes économiques et, partant, sur la santé.

⁷ Mazzucato M. et Ryan-Collins J. [Putting value creation back into "public value": from market-fixing to market-shaping](#). Journal of Economic Policy Reform, 25(4), 345–360 (consulté le 27 octobre 2025).

⁸ Mazzucato M., Doyle S. et Kuehn von Burgsdorff L. [Mission-oriented industrial strategy: global insights](#). UCL Institute for Innovation and Public Purpose, IIPP Policy Report No. 2024/09 (consulté le 27 octobre 2025).

Mesures à prendre par les États Membres

- Examiner et évaluer l'impact des politiques fiscales sur la santé pour toutes et tous. La compréhension de l'impact des systèmes de taxation sur la santé et sa distribution, ainsi que sur les recettes destinées aux services de santé, peut éclairer la conception de politiques fiscales qui renforcent la mobilisation de recettes nationales, protègent la santé et promeuvent la justice sociale. En outre, lorsqu'ils sont bien conçus et mis en œuvre en tenant compte à la fois des bienfaits potentiels et des effets imprévus sur les populations touchées, les droits d'accise peuvent contribuer à modifier les modèles de consommation et à générer des effets positifs à la fois en matière fiscale et d'équité en santé.
- Intégrer les considérations liées à la santé pour toutes et tous dans les politiques commerciales. Les pouvoirs publics peuvent créer des conditions propices à la prise en compte et à l'intégration de l'impact sur la santé dans les politiques commerciales. Différentes approches peuvent influencer l'élaboration des politiques commerciales, y compris les études d'impact sur la santé, et la formation de coalitions multipays et de la société civile en vue de protéger et d'améliorer l'accès aux biens de santé essentiels.⁹
- Concevoir et mettre en œuvre des politiques industrielles à l'appui de la santé pour toutes et tous. On peut envisager d'influencer les modèles de consommation lorsque les pratiques industrielles peuvent s'avérer néfastes. Les objectifs de la santé pour toutes et tous peuvent stimuler l'innovation intersectorielle et les retombées économiques si les pouvoirs publics orientent leur stratégie industrielle autour d'eux.¹⁰ Grâce à un cadre axé sur une mission, les pouvoirs publics peuvent appuyer l'écosystème de l'innovation en santé, conformément aux règles internationales, et orienter l'innovation vers les priorités de santé publique tout en travaillant en partenariat avec les acteurs privés.¹¹ Lorsque l'innovation en santé est appuyée par des investissements publics importants, comme c'est souvent le cas, les pouvoirs publics peuvent être en mesure d'utiliser les instruments politiques existants pour contribuer au bien public.¹²
- Réformer les aspects des politiques du travail qui ont trait aux personnels de santé, et protéger la santé des travailleurs et travailleuses.^{13,14} Les politiques du travail peuvent promouvoir des conditions de travail décentes, qui sont indispensables au bien-être, à la productivité et à la qualité globale des services et des résultats, y compris dans le secteur de la santé. Dans le secteur de la santé et de l'aide à la personne, les réformes peuvent également viser à remédier aux pénuries de personnels et à l'inadéquation des

⁹ Townsend B, Tenni BF, Goldman S, Gleeson D. [Public health advocacy strategies to influence policy agendas: lessons from a narrative review of success in trade policy](#). Globalization and Health, 2023, 19:60 (consulté le 27 octobre 2025).

¹⁰ [Health for all: transforming economies to deliver what matters. Final Report of the WHO Council on the Economics of Health for All](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023.

¹¹ Mazzucato M. et Kattel R. [Mission-oriented industrial strategy](#). Policy Brief Series: Insights on Industrial Development. Issue No.2 – March 2023. Genève, ONUDI, 2023 (consulté le 27 octobre 2025).

¹² Conseil de l'OMS sur l'économie de la santé pour tous. [Governing health innovation for the common good. Council Brief N°1](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (consulté le 27 octobre 2025).

¹³ [The future of the care economy. White paper](#). Centre pour la nouvelle économie et la société, Forum économique mondial, 2024 (consulté le 27 octobre 2025).

¹⁴ [Fair share for health and care: gender and the undervaluation of health and care work](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2024 (consulté le 27 octobre 2025).

compétences en procédant à des examens de l'interaction entre les politiques en matière de santé, de travail, d'éducation et de commerce, et à des études de l'impact des contraintes liées à la masse salariale des services publics sur la santé.¹⁵ Il convient de reconnaître la contribution des personnels de secteurs autres que celui de la santé dans les établissements de santé et des soignantes et soignants du secteur informel ou membres de la famille non rémunérés, qui sont le plus souvent des femmes, aux progrès de la santé pour toutes et tous. Il est nécessaire d'évaluer l'impact des pratiques en matière d'emploi et de travail sur la santé, en particulier sur la santé mentale, de le reconnaître en tant que risque professionnel et de s'y attaquer afin de garantir que tous les travailleurs et travailleuses, y compris ceux qui ont des problèmes de santé mentale, peuvent participer dans un environnement sûr et sain et s'y épanouir.

- Veiller à ce que les politiques de protection sociale bénéficient aux personnes en fonction des risques tout au long de la vie et aux personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale. La protection sociale universelle est essentielle pour parvenir à la justice sociale et promouvoir la croissance inclusive, notamment pour protéger les personnes lorsqu'elles connaissent des problèmes de santé. Il demeure essentiel de garantir une protection financière robuste afin d'éviter que les individus et les familles tombent dans la pauvreté en raison de leurs dépenses de santé.

Mesure à prendre par les partenaires et les parties prenantes

- Appuyer l'élaboration de cadres directeurs en matière d'économie de la santé pour toutes et tous et l'application des études d'impact sur la santé aux politiques économiques.

Mesures à prendre par le Secrétariat

- Élaborer des lignes directrices afin de lutter contre l'impact sur la santé et l'équité en santé de pratiques commerciales néfastes, y compris les conflits d'intérêts.
- Fournir un appui technique aux États Membres dans la conception et la mise à l'essai de politiques relatives aux déterminants des inégalités en matière de santé et de bien-être parmi les personnes et les populations touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Orientation stratégique 2. Valorisation de la santé pour toutes et tous et investissement dans celle-ci

16. Cette orientation stratégique vise à orienter les investissements publics et privés, dans le secteur de la santé et dans d'autres secteurs économiques, vers la maximisation du bien-être. La valeur de la santé pour toutes et tous ne peut être appréhendée simplement en mesurant les progrès globaux en matière de santé, il est également nécessaire de mesurer sa distribution afin de garantir que les dépenses, les investissements et l'innovation sont axés sur les améliorations les plus bénéfiques pour le bien-être sociétal de manière générale.

¹⁵ [S'engager pour la santé et la croissance : investir dans les personnels de santé](#). Rapport de la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique, 2016.

Mesures à prendre par les États Membres

- Inclure la santé dans les tableaux de bord utilisés pour suivre les progrès au regard des objectifs sociétaux. Les populations accordent une valeur substantielle à la bonne santé comme une des nombreuses dimensions du progrès sociétal. Celui-ci, de même que l'importance relative de ses dimensions, peut varier d'une population à l'autre en fonction des caractéristiques démographiques, économiques, sociales et culturelles, ainsi que du contexte de chacune. Les pouvoirs publics peuvent élaborer des tableaux de bord d'indicateurs multidimensionnels se rapportant aux cadres de bien-être, non seulement pour suivre les progrès, mais également pour orienter les investissements consacrés à la santé pour toutes et tous.^{16,17,18,19}
- Faire de la santé pour toutes et tous la pierre angulaire de la planification stratégique et des cadres de dépenses à moyen terme. Coordonner l'action à tous les niveaux des pouvoirs publics en prenant en compte la santé dans toutes les politiques et en adoptant des démarches pangouvernementales, renforcées par la mobilisation active du secteur privé afin de garantir la pleine intégration de la santé dans la planification du développement.²⁰
- Adapter les cadres d'investissement de manière à traduire la valeur de la santé pour toutes et tous et intégrer l'étude d'impact sur la santé dans tous les secteurs. Des cadres d'évaluation complets permettent d'évaluer l'impact des investissements sur la vie en bonne santé. Des études d'impact sur la santé participatives et qui tiennent compte de l'équité peuvent être intégrées dans l'élaboration des politiques économiques et sectorielles parallèlement aux évaluations économiques et environnementales afin de garantir que les résultats en matière de santé et d'équité en santé sont systématiquement pris en considération.
- Guider les investissements privés dans le secteur de la santé au moyen de taxinomies claires sur l'impact sociétal. Les tendances émergentes de financiarisation des prestations de soins de santé²¹ doivent être évaluées rigoureusement en ce qui concerne leurs effets sur l'équité et les progrès vers la santé pour toutes et tous. Un éventail d'instruments

¹⁶ [Operational framework for monitoring social determinants of health equity](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2024 (consulté le 27 octobre 2025).

¹⁷ Conseil de l'OMS sur l'économie de la santé pour tous. [Valuing Health for All: Rethinking and building a whole-of-society approach – Council Brief N°3](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (consulté le 27 octobre 2025).

¹⁸ Jansen A, Wang R, Behrens P, Hoekstra R. [Beyond GDP: a review and conceptual framework for measuring sustainable and inclusive wellbeing](#). The Lancet Planetary Health. 2024; Volume 8, Issue 9 (consulté le 27 octobre 2025).

¹⁹ [Creating an impactful and sustainable Wellbeing Economy for better public Health](#). EuroHealthNet, Institute of Public Health, 2024, doi:10.14655/11971-1084919 (consulté le 27 octobre 2025).

²⁰ Aftab W, Siddiqui FJ, Tasic H, Perveen S, Siddiqi S, Bhutta ZA. [Implementation of health and health-related sustainable development goals: progress, challenges and opportunities – a systematic literature review](#). BMJ Glob Health. 2020, Volume 5, Issue 8 (consulté le 27 octobre 2025).

²¹ Hunter MB, McCoy D, Cordilha CA, Marriott A, Roy V, Stein F *et al.* [Private financial actors and financialisation in global health](#). Institut international pour la santé mondiale de l'Université des Nations Unies, 2025 (consulté le 27 octobre 2025).

politiques peuvent encourager le secteur privé à investir dans des services présentant une valeur sociétale.

- Élaborer une infrastructure numérique et de données pour la mesure et l'analyse des investissements relevant de l'économie de la santé pour toutes et tous. Le renforcement des systèmes numériques nationaux et locaux peut améliorer la disponibilité, l'intégration et l'utilisation des données pour éclairer les politiques fondées sur des données probantes et les décisions en matière d'investissement. Des tableaux de bord accessibles au public, étayés par des architectures numériques sécurisées, éthiques et inclusives, peuvent promouvoir davantage la responsabilisation et faciliter la participation communautaire et sociétale.

Mesures à prendre par les partenaires et les parties prenantes

- Aider les États Membres à mettre en place des collaborations dans le cadre des différents investissements et à élaborer et mettre en œuvre des taxinomies d'investissement à l'appui de l'économie de la santé pour toutes et tous.

Mesures à prendre par le Secrétariat

- Élaborer des orientations afin d'aider les États Membres à dresser un argumentaire d'investissement en faveur de la santé pour toutes et tous, y compris pour éclairer les taxinomies permettant de classer et de guider les investissements privés.
- Apporter un soutien aux États Membres pour recenser, affiner et adapter les paramètres de bien-être permettant de mesurer le progrès sociétal, notamment en élaborant des systèmes de routine aux fins de la mise en œuvre des tableaux de bord d'indicateurs et de la diffusion des expériences de pays.
- Aider les États Membres à tenir compte de la santé et de l'équité en santé dans la prise de décisions économiques, notamment en élaborant des outils techniques permettant d'évaluer l'impact des mesures économiques sur la santé et l'équité en santé.
- Contribuer aux travaux du Groupe d'experts en mesure du bien-être des Nations Unies, y compris l'élaboration d'un cadre de bien-être inclusif et durable tenant compte des considérations de santé.

Orientation stratégique 3. Financement de la santé pour toutes et tous

17. Cette orientation stratégique propose des mesures visant à renforcer à la fois le financement national et le financement international de la santé pour toutes et tous, dans le double but d'accroître le montant de ce financement et d'en améliorer l'équité, conformément, selon qu'il convient, à la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle (2023).

Mesures à prendre par les États Membres

- Mobiliser des ressources nationales pour la santé pour toutes et tous. Dans de nombreux pays, les ressources nationales allouées à la santé demeurent insuffisantes pour réaliser les objectifs de la santé pour toutes et tous. Il est crucial d'élaborer une politique de financement national de la santé qui appuie l'instauration progressive de la couverture sanitaire universelle et de la sécurité sanitaire. L'équité des initiatives de mobilisation de

ressources, telles que les recettes fiscales affectées à la santé et les régimes nationaux d'assurance-maladie, doit être évaluée en termes de contribution, d'accès financier et de protection face aux difficultés financières.

- Améliorer l'allocation des ressources financières publiques dans le cadre de la gestion des finances publiques, y compris par des stratégies budgétaires axées sur les indicateurs et résultats prioritaires, qui peuvent englober les améliorations de la santé générées par l'ensemble des secteurs. Les systèmes de suivi des dépenses de santé peuvent favoriser l'obligation de rendre compte au public et éclairer les politiques en matière de santé.
- L'amélioration de la coordination et de l'alignement du financement extérieur sur le financement national peut améliorer l'efficacité et l'efficience du financement extérieur et limiter l'impact sur la charge future du service de la dette. L'Agenda de Lusaka est un exemple d'arrangement non contraignant favorisant une planification, un établissement des budgets et un suivi unifiés. Cibler le financement extérieur de manière à parvenir à l'équité en santé et sur les biens publics mondiaux peut protéger temporairement le programme de la santé pour toutes et tous, cependant les pays doivent s'attacher à mettre en place des coalitions justes et inclusives afin de générer des options de financement à long terme.
- Améliorer le financement des sciences de la santé et de l'innovation industrielle à l'appui de l'impact social. Les pouvoirs publics sont des investisseurs et concepteurs actifs en matière de science, de technologie et d'innovation pour la santé. Les pouvoirs publics de certains pays ont mis en place des écosystèmes solides pour les sciences et l'industrie de la santé. Grâce à l'échange d'expériences, aux initiatives de financement et de recherche conjoints et aux instruments politiques (comme les crédits d'impôt, les plafonnements de prix ou le partage de la propriété intellectuelle, conformément aux règles internationales), les pouvoirs publics peuvent renforcer les capacités et créer des environnements d'affaires propices pour favoriser les investissements dans les sciences de la santé à l'appui de l'impact social.

Mesures à prendre par les partenaires et les parties prenantes

- Promouvoir et appuyer les politiques de financement de la santé qui favorisent la santé pour toutes et tous.

Mesures à prendre par le Secrétariat

- Élaborer des orientations pour aider les États Membres à mobiliser des investissements, notamment publics, privés, d'organismes philanthropiques et de financement mixte, ainsi qu'un large éventail d'instruments financiers, en vue de parvenir à la santé et au bien-être pour toutes et tous.
- Fournir une assistance technique aux États Membres en vue de mobiliser des financements accrus et de meilleure qualité en faveur de la santé pour toutes et tous.
- Fournir une assistance technique aux États Membres pour concevoir des politiques favorisant des investissements supplémentaires dans les sciences de la santé.

Orientation stratégique 4. Capacité de mise en œuvre d’une approche fondée sur l’économie de la santé pour toutes et tous

18. Une coalition d’acteurs dotés de nouvelles capacités peut s’avérer bénéfique pour l’approche fondée sur l’économie de la santé pour toutes et tous. Les ministères de la santé et les autres acteurs du secteur de la santé doivent acquérir des capacités en matière d’économie et d’économie de la santé afin de pouvoir collaborer efficacement avec les acteurs économiques. Il est crucial de renforcer les capacités afin de rendre possible un engagement significatif entre ministères, organismes et secteurs.

Mesures à prendre par les États Membres

- Évaluer les capacités existantes et élaborer un plan pour renforcer les capacités techniques pertinentes dans l’ensemble de la fonction publique. Il est essentiel de procéder à une cartographie et à une évaluation rigoureuses des capacités actuelles afin de recenser les lacunes et les forces, compte tenu de la nature des compétences requises, par exemple en matière d’économie de la santé, de pensée systémique et de collaboration intersectorielle.
- Intégrer les compétences en matière d’économie de la santé pour toutes et tous dans les programmes d’éducation médicale, de santé publique et interdisciplinaire afin de préparer une nouvelle génération de professionnelles et professionnels au croisement des politiques sanitaires et économiques.
- Relier l’expertise entre les différents secteurs et niveaux de gouvernance en mettant en place des observatoires rassemblant institutions publiques, milieux universitaires, syndicats et société civile, et en intégrant la formation aux inégalités structurelles, aux déterminants de l’équité en santé et aux politiques économiques dans les programmes de la fonction publique.
- Développer des capacités institutionnelles dynamiques afin de renforcer la gouvernance dans le domaine de l’économie de la santé pour toutes et tous.²² La mise en œuvre d’une telle approche dépend de la capacité des institutions publiques à s’adapter, à apprendre, à se coordonner et à réagir rapidement à l’évolution de la situation.

Mesures à prendre par les partenaires et les parties prenantes

- Aider les États Membres à développer et renforcer leurs capacités en matière d’économie de la santé pour toutes et tous.

Mesures à prendre par le Secrétariat

- En partenariat avec d’autres acteurs, entreprendre l’élaboration d’un cadre d’évaluation des capacités des pays en matière d’économie de la santé pour toutes et tous.
- Organiser des initiatives de renforcement des capacités et de sensibilisation aux risques des pratiques commerciales pour la santé pour toutes et tous afin d’aider les autorités,

²² Mazzucato M. et Kattel R. [Mission-oriented industrial strategy](#). Policy Brief Series: Insights on Industrial Development. Issue No.2 – March 2023. Genève, ONUDI, 2023 (consulté le 27 octobre 2025).

les communautés et les individus à appuyer les activités relatives aux déterminants de la santé.

- Collaborer avec le secteur privé et les acteurs commerciaux sensibles aux enjeux de santé pour favoriser l'action en matière de pratiques commerciales néfastes et d'équité en santé.

Orientation stratégique 5. Données probantes éclairant la mise en œuvre d'une approche fondée sur l'économie de la santé pour toutes et tous

19. L'approche fondée sur l'économie de la santé pour toutes et tous nécessitera de produire de nouvelles données probantes afin de cerner l'interaction entre la santé et l'économie.

Mesures à prendre par les États Membres

- Mobiliser les parties prenantes en vue de définir et mettre en œuvre un programme de recherche à long terme, en faisant de l'approche fondée sur l'économie de la santé pour toutes et tous une priorité et en mobilisant des financements pour combler les lacunes critiques en matière de connaissances.
- Utiliser des ensembles de données pour générer des données probantes qui serviront à éclairer la mise en œuvre d'une approche fondée sur l'économie de la santé pour toutes et tous. L'étude des relations entre la santé pour toutes et tous et les systèmes économiques requiert des liens plus étroits entre les capacités de recherche et les ensembles de données. La priorité doit être donnée à l'établissement de liens intersectoriels entre les bases de données individuelles anonymisées, notamment en matière d'impôt sur le revenu, d'emploi, de sécurité sociale et d'invalidité, et les sources de données contextuelles, y compris de géolocalisation, afin de mieux évaluer l'incidence des activités, des pratiques et des politiques économiques sur la santé et sa distribution. Il convient d'accorder une attention particulière aux groupes à haut risque ou défavorisés sur le plan structurel, en faisant de l'équité une dimension explicite de l'analyse.
- Protéger la prise de décisions fondées sur les données scientifiques et factuelles en matière d'économie de la santé pour toutes et tous. Les pouvoirs publics sont invités à renforcer la transparence, à appuyer la recherche indépendante, à investir dans les instituts de recherche publics et à prévenir les conflits d'intérêts. Il est essentiel d'émettre des directives de communication claires, de surveiller les médias et d'appuyer des messages fondés sur des données probantes pour lutter contre la désinformation. La mobilisation de la société civile et de spécialistes indépendants garantit par ailleurs la responsabilisation et la confiance du public dans les politiques fondées sur des données scientifiques.

Mesures à prendre par les partenaires et les parties prenantes

- Renforcer les réseaux d'apprentissage et les programmes de recherche à l'appui de l'approche fondée sur l'économie de la santé pour toutes et tous.
- Mener des recherches en vue de générer des données probantes sur l'incidence des politiques économiques sur la santé pour toutes et tous.

Mesures à prendre par le Secrétariat

- Poursuivre la synthétisation des données probantes mondiales sur la relation entre la santé, les systèmes de santé et l'économie.
- Participer à l'élaboration d'un programme de recherche sur la financiarisation du secteur des soins de santé afin d'éclairer la recherche mondiale et les orientations futures.
- Faciliter l'échange d'informations sur les expériences de pays afin de renforcer les réseaux d'apprentissage à l'appui de l'approche fondée sur l'économie de la santé pour toutes et tous.
- Fournir un soutien aux États Membres dans le cadre de la production de données probantes sur l'équité en santé afin d'éclairer la conception et l'élaboration des politiques relatives au marché du travail et à la protection sociale.
- Appuyer les États Membres en partageant les données probantes et en testant la mise en œuvre pratique d'approches de budgétisation du bien-être.
- Rassembler les parties prenantes de multiples États Membres dans les secteurs de la santé, des finances et des banques centrales afin d'élaborer un programme de recherche et de mise en œuvre à long terme sur la modélisation et l'utilisation de paramètres permettant de générer des données probantes sur les bienfaits sanitaires et économiques des politiques et des interventions.

Mise en œuvre, suivi et établissement de rapports compris

20. Les principes directeurs du projet de stratégie guident également sa mise en œuvre. Pour que les objectifs soient plus facilement atteints, il conviendra de suivre la mise en œuvre du projet de stratégie et d'en rendre compte régulièrement. Un examen des progrès accomplis par les États Membres et d'autres acteurs, programmé en 2028, pourra aider à déterminer s'il est nécessaire de modifier le projet de stratégie pour mieux l'adapter aux besoins des pays.

21. Le suivi et l'établissement de rapports servent principalement à s'assurer que le projet de stratégie est mis en œuvre de façon adéquate et à l'adapter au besoin. Le rôle du Secrétariat à cet égard est le suivant :

- appuyer les États Membres dans la mise en œuvre et l'adaptation du projet de stratégie au niveau national, y compris, en fonction de la disponibilité des ressources, l'élaboration de plans d'action pour la mise en œuvre d'une approche fondée sur l'économie de la santé pour toutes et tous en tenant compte de l'éventail de mesures proposées ;
- organiser des réunions dans les États Membres de toutes les Régions pour recueillir et échanger des données et bilans d'expérience au cours de la mise en œuvre ;
- faire rapport à l'Assemblée mondiale de la Santé en 2028 et en 2030 sur la mise en œuvre du projet de stratégie aux fins de la suite à donner et des décisions à prendre.